

# Question qui fâche...

№ 4

## **Les agences, c'est pas bien ?**

Face à la dégradation des conditions de travail et des moyens, la tentation est grande de considérer que là pourrait se trouver la solution. Les quelques exemples existants donnent même à penser que cela permettrait de résoudre bien des problèmes de budget et de lourdeur administrative.

Pourtant, il faut se méfier du prétexte de la souplesse, séduisant mais fallacieux. Il risque fort de se traduire par une mise en coupe réglée des services et par la fin du statut de fonctionnaire. Car si cette réforme a un objectif, c'est bien celui-ci. On peut prétendre que ces agences ne seront que des services à compétence nationale améliorés mais, alors, pourquoi se donner tant de mal ? Il ne faut pas être dupe : dans la RGPP, la référence est explicite, c'est le modèle suédois. Dans celui-ci, l'Etat ne compte plus que 4200 fonctionnaires et les agences sont des quasi-entreprises qui ont une totale liberté pour gérer les méthodes et les moyens. Cela permet des ajustements faciles des missions et des effectifs.

Cette souplesse risque fort de s'exercer au détriment des fonctionnaires qui, de surcroît avec la loi « mobilité », devront accepter de perdre leur statut, voire leurs conditions de rémunération. Car, pour des raisons d'économie, une agence préférera recruter en CDD des jeunes pas trop chers et sans trop de prétention de carrière pour réaliser nombre de missions, indépendamment même de la qualité des agents en place ; quand elle n'externalisera pas lesdites missions...

L'argument des moyens a aussi ses limites. Soit les agences ne disposeront que de moyens budgétaires et, dans le contexte actuel, on peut douter qu'elles bénéficient des mêmes largesses que les exemples existants ; sauf à réaliser des économies drastiques, bien sûr. Soit elles auront des moyens extra-budgétaires et on est en droit de s'inquiéter pour le respect des valeurs du service public, parce qu'on rentre alors nécessairement dans une logique commerciale. Dans tous les cas, la variable d'ajustement sera les effectifs.

**Demain :  
La rémunération au  
mérite, trop cool ?**

**tous à Paris  
le 6 mars**



# Et si...

№ 4

## **... toutes les infrastructures étaient confiées à des opérateurs ?**

En est-on si loin ? Plus vraiment si on en croit, en dépit des dénégations officielles du ministre, les travaux en cours dans la cadre de la RGPP.

Or, prétendre que l'externalisation réduira le coût des services est un mensonge : il s'agit d'un transfert, vers les citoyens et les collectivités territoriales, de charges dont le poids augmentera inéluctablement, comme l'a démontré la privatisation des autoroutes.

Cela se traduira par une concurrence entre les opérateurs, chacun cherchant à prendre des parts de marché à l'autre pour assurer sa subsistance : le développement du transport multi-modal, pourtant si cher au Grenelle de l'environnement, en pâtira. Au contraire, faute d'investissement public dans les modes alternatifs à la route, ceux-ci auront du mal à maintenir une productivité suffisante. Les opérateurs répondront alors par des plans sociaux, se défaisant au premier chef des anciens fonctionnaires, trop chers du fait de leur ancienneté et de leur niveau de qualification. Parallèlement, pour restaurer leur compétitivité, ils augmenteront les tarifs pour les petits usagers, pour les inciter à ne pas encombrer leurs réseaux, tout en mettant en place des conditions préférentielles pour les « grands comptes » pour les fidéliser !

Les petits usagers seront donc incités à rester sur les infrastructures secondaires gérées par les collectivités qui, ne sachant plus comment assumer ce surcroît de trafic, devront augmenter les impôts locaux (bien que la nouvelle norme budgétaire de la RGPP les en dissuadera) ou mettre en place des péages. Souvent, elles devront baisser leur niveau de service, ce qui se traduira par une dégradation des réseaux et une hausse des accidents.

Pour les personnels techniques, cette spécialisation à outrance assortie de clauses de non-concurrence, se traduira par la fin des carrières diversifiées et transversales.

**Demain :  
Et si... l'Etat transférait  
massivement des agents  
vers la FPT ?**

**tous à Paris  
le 6 mars**

